

FONDS DECARBONATION de l'INDUSTRIE

vue d'ensemble du dispositif des subventions



-
dans le cadre du plan *France Relance* : 1,2 Md€ de
subvention pour 2020 – 2021 – 2022

Jean-Marc PIATEK

Chef département Maîtrise de l'Énergie **ATEE**

Mise à jour le 16 juin 2021



Fonds de Décarbonation de l'Industrie

1. Décarbonation des procédés et des utilités nouveau dispositif d'aide au CAPEX en complément des CEE

- Projet > 3 M€ : AAP DECARB IND de l'ADEME
- Projet < 3 M€ : dispositif guichet ASP

2. Chaleur Bas Carbone (biomasse et CSR)

- AAP BCIAT de l'ADEME en complément du Fonds Chaleur et du Fonds Economie circulaire pour l'aide au CAPEX
Nouveauté pour 2021, **dispositif d'aide à l'OPEX** - en cours de notification à la CE pour biomasse, en discussion pour CSR

Projet > 3 M€ : AAP DECARB IND de l'ADEME

➤ **Cible de l'Appel A Projet** : décarbonation d'une **activité industrielle** (procédé et/ou utilités)

➤ **Critères principaux d'éligibilité** :

- Investissement > 3 M€ CAPEX sur site industriel
 - Grappe de projets éligible
 - Technologie mature / projet consolidé
- Réduction des émissions de GES à **iso-production**

Thématiques principales

- efficacité énergétique
- électrification des procédés
- intrants matière alternatifs (efficacité matière ou recyclage)
- toute opération menant à une réduction des émissions de GES autre que le CO2.

Projet > 3 M€ : AAP DECARB IND de l'ADEME

➤ Niveau d'aide de la subvention :

- **Choix n°1** : un niveau d'aide encadré par la dominante du projet

Les taux indiqués sont des taux maximum, le montant de l'aide pourra être revu à la baisse selon l'analyse économique de l'ADEME

Intensité maximum de l'aide ADEME sur l' assiette éligible (taux du RGEC – cadre européen)	Bénéficiaire dans le cadre d'une activité économique		
	Grande entreprise	Moyenne entreprise	Petite entreprise
Thématique 1 – réduction des émissions GES grâce à l'efficacité énergétique	30 %	40 %	50 %
Thématique 2 – réduction des émissions GES grâce à l'électrification	40%	50%	60%
Thématique 3 – réduction des émissions GES notamment grâce à l'usage de intrants matière alternatifs	40%	50%	60%

- **Choix n°2** : Aide exceptionnelle liée au contexte sanitaire d'un montant maximum de **1,8 M€** par entreprise ou groupe.

Projet > 3 M€ : AAP DECARB IND de l'ADEME

➤ 3 webinaires explicatifs pour en savoir plus

- [Décarbonation de l'industrie – 08 mars 2021](#)
- [Décarbonation de l'industrie – 25 mars 2021](#)
- [Décarbonation de l'industrie – 19 mars 2021](#)

➤ FAQ pour répondre à vos questions

- [AAP DECARB IND 2021 – Question/Réponse](#)

➤ Contacts pour poser une question

- Contacts régionaux de l'ADEME -<https://www.ademe.fr/decarbonation-lindustrie>
- Pour toute question – decarbonation.industrie@ademe.fr

➤ Dates de clôture

- 14 octobre 2021
- 17 mai 2021 (fermé)

Projet < 3 M€ : dispositif guichet ASP

- **Cible du dispositif guichet ASP** : Toute entreprise exerçant dans le secteur d'activité des industries manufacturières au sens de la nomenclature d'activités française établie par l'INSEE **ou** tout tiers-financeur d'une telle entreprise industrielle.
- **Critères principaux d'éligibilité** :
 - Une liste de 21 catégories de matériels éligibles est fixée par arrêté (page 3/3- annexe 1) des ministres chargés de la transition écologique, du budget et de l'industrie.
 - Les installations industrielles envisageant un investissement de décarbonation de l'outil de production ne dépassant pas 3 millions d'euros.

Projet < 3 M€ : dispositif guichet ASP

➤ Niveau d'aide de la subvention

- Le bénéfice de l'aide est conditionné à ce qu'aucun commencement d'exécution du projet d'investissement ne soit réalisé avant la date de réception de la demande de subvention par l'Agence de services et de paiement (ASP).

Biens éligibles relevant des catégories définies dans l'annexe 1	Taille de l'entreprise		
	Entreprise de taille intermédiaire et grande entreprise	Moyenne entreprise	Petite entreprise
Catégories 1 à 15	30%	40%	50%
Catégories 16 à 21	30% (1)	40%	50%

(1) Voir [l'art.5 de l'arrêté du 28 mai 2021 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2020 relatif aux modalités de gestion de l'aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle.](#)

Projet < 3 M€ : dispositif guichet ASP

➤ Les textes réglementaires pour en savoir plus (données sources)

- [Arrêté du 28 mai 2021 modifiant l'arrêté du 7 novembre 2020 relatif aux modalités de gestion de l'aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle.](#)
- [Arrêté du 7 novembre 2020 relatif aux modalités de gestion de l'aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle.](#)
- [Décret no 2020-1361 du 7 novembre 2020 instaurant une aide en faveur des investissements de décarbonation des outils de production industrielle](#)

➤ 3 webinaires explicatifs (commence ≈30 minutes après l'introduction)

- [Décarbonation de l'industrie – 08 mars 2021](#)
- [Décarbonation de l'industrie – 25 mars 2021](#)
- [Décarbonation de l'industrie – 19 mars 2021](#)

➤ Espace Question/Réponse

- industrieEE-decarbonation@asp-public.fr

➤ Date de clôture

- Le guichet est ouvert depuis le 10/11 et le sera jusqu'au 31/12/2022 8

AAP BCIAT de l'ADEME – aide à la chaleur bas carbone

- **AAP BCIAT** (Appel à Projet Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire) existe depuis 2009. Pour 2021, **les principales modifications du Cahier des charges de l'AAP BCIAT sont :**
 - **Modalités de calcul et de versement de l'aide au fonctionnement**
 - Annexe spécifique avec la formule de calcul ;
 - Contractualisation par l'ASP.
 - **Entreprises en difficulté**
 - Les porteurs de projets doivent être éligibles aux aides d'Etat, et ne doivent pas être considérés comme des « entreprises en difficulté » au sens de la réglementation européenne lors de la conclusion de la convention de financement.
 - **Cas spécifiques des serres**
 - Etude de performance énergétique globale de l'installation avec un outil de simulation adéquat de type Hortinergy ou équivalent ;
 - Coefficient maximum de transmission thermique de la serre pour les serres avec consommation annuelle > 200 kWh/m².
 - **Cogénération**
 - Les aides apportées à la production de chaleur à partir de cogénérations biomasse seront limitées aux installations en autoconsommation d'électricité ou vente d'électricité sur le marché libre ;
 - Investissements exclus : équipements spécifiques de production d'électricité dans le cas d'une cogénération (turbine, cycle ORC) sauf pour les cogénérations existantes.

AAP BCIAT de l'ADEME – aide à la chaleur bas carbone

➤ Aide complémentaire à l'OPEX sur 15 ans avec le Fonds Décarbonation

- Subvention versée chaque année au bénéficiaire par l'ASP ayant pour but de compenser l'écart entre les coûts biomasse et les coûts de référence;
- Le montant de l'aide est égal au produit de la production de chaleur issue de biomasse (en MWh) par un montant d'aide par unité de chaleur (en €/MWh);
- 2 composantes principales :
 - Une composante fixe : l'aide définie à partir du scénario de référence
 - Une composante variable : permet d'adapter le montant total d'aide en fonction de l'évolution réelle de certains paramètres économiques (tel que le prix du combustible fossile de référence) avec $0 \leq \beta \leq 1$.

Aide_i {le montant total de l'aide pour l'année i en euros} = Q_i {la production effective de chaleur biomasse pour l'année i en MWh utiles} * [Aide_{Réf} {l'aide de référence convenue en début de projet en € par MWh utiles} + { β de l'écart entre le coût effectif du gaz/charbon/CO2 et le coût anticipé dans le scénario de référence}]

AAP BCIAT de l'ADEME – aide à la chaleur bas carbone

➤ 3 webinaires explicatifs pour en savoir plus

(la présentation débute environ 70 minutes après l'introduction)

- [Décarbonation de l'industrie – 08 mars 2021](#)
- [Décarbonation de l'industrie – 25 mars 2021](#)
- [Décarbonation de l'industrie – 19 mars 2021](#)

➤ Contacts pour poser une question

- Contacts régionaux de l'ADEME -<https://www.ademe.fr/decarbonation-industrie>
- Pour toute question – boisenergie@ademe.fr

➤ Dates de clôture

- 14 octobre 2021
- 17 mai 2021 (fermé)